

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130718-2013_B340-DE
Date de télétransmission : 24/07/2013
Date de réception préfecture : 24/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUILLET 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B340

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au Marché de travaux de réalisation du bassin de rétention des Valladets sur la commune d'Eguilles – n°12/27/MD5

Le 18 juillet 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Emilien Ventre de Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 12 juillet 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, Vice-Président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron -

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SUSINI Jules – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian -

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air -

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_15

BUREAU DU 18 JUILLET 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au Marché de travaux de réalisation du bassin de rétention des Valladets sur la Commune d'Eguilles - n°12/27/MD5

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la réhabilitation du pôle d'activités des Jalassières sur la commune d'Eguilles. Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signature d'un avenant n°1 au marché découlant des nécessités de modifier l'emprise du bassin pour satisfaire aux obligations découlant de l'autorisation administrative délivrée au titre de la Loi sur l'Eau.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2011-B301 en date du 21 juillet 2011, le Bureau Communautaire validait le programme de travaux, l'enveloppe budgétaire de l'opération ainsi que la consultation d'un mandataire.

La délégation de maîtrise d'ouvrage publique a été confiée à la SEMEPA par marché n°11 3C PA 01 notifié le 23 novembre 2011.

Conformément à la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président de la SEMEPA ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché public de travaux n°12/27/MD5 notifié à la Société Guintoli le 27 février 2013 pour un montant estimatif de 399.962,50 € HT.

Durant la période de préparation du chantier, il est apparu de nouveaux éléments qui ont nécessité de proposer quelques adaptations sur le projet initial.

Tout d'abord, le bornage du terrain sur site a fait apparaître que certaines parties du bassin empiétaient de 1 à 2 mètres sur les parcelles riveraines, notamment à l'est et au nord du bassin. Il a donc été nécessaire au vu de l'exiguïté de la parcelle disponible et afin de maintenir le volume de rétention prévu dans le cadre du dossier d'autorisation « Loi sur l'Eau » de modifier les pentes de talus.

Il a donc été demandé à l'entreprise Guintoli de réaliser durant la période de préparation des sondages et analyses des sols complémentaires afin d'établir une nouvelle note de stabilité des berges. Ces sondages ont fait apparaître :

- Une hétérogénéité du sol avec présence d'eau ponctuelle ne permettant pas de réutiliser l'ensemble des matériaux en l'état.
- Que les matériaux argileux issus du site présentaient un caractère imperméable (de l'ordre de 10⁻⁹ m/s).

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus nous ont donc amenés à :

- Modifier les pentes des berges de 3/1 à 3/2,
- Réaliser un tri et une aération d'une partie des matériaux issus du site afin de pouvoir les réutiliser,
- Supprimer en accord avec la DDTM de Marseille (Police de l'Eau) le complexe étanche, notamment au regard des analyses du sol et des notes de calcul d'étanchéité afférentes.

Enfin, la modification d'emprise du bassin a nécessité les quelques adaptations suivantes :

- Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales le long de 2 parcelles riveraines,
- La modification des garde-corps et clôtures du bassin,
- Le renforcement de la surverse réalisée en enrochement percolé au béton.

Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- de modifier les quantités des prix du marché :
 - 3.2 Déblais en masse de toutes natures, y compris terrain rocheux,
 - 3.3 Remblais en matériaux du site,
 - 4.2 Fourniture et mise en place d'une toile anticontaminante ,
 - 4.6 Fourniture et pose de géomembrane,
 - 4.7 Fourniture et pose de géomatelas,
 - 5.2 Béton armé B 30 pour surverse ,
 - 5.4 Enrochements 200/1000kg percolés au gros béton pour création d'un brise courant en sortie d'ouvrage de vidange et en pied de surverse ,
 - 5.5 Fourniture et pose d'un caniveau cunette en béton de 1 mètre de large en fond de bassin,
 - 5.7 Garde corps fixe acier galvanisé,
 - 5.8 Fourniture et pose de clôture en panneaux rigides H = 2,00 m.

- d'introduire dans le marché initial, les 10 prix nouveaux concernant les travaux cités ci-dessus.
 - 1.7 Etude géotechnique complémentaire pour réutilisation des matériaux,
 - 3.5 Aération et tri des matériaux,
 - 8.1 Terrassement de tranchée hauteur env. 1m pour pose de canalisation EP,
 - 8.2 Fourniture et pose de canalisation PE annelé Ø500,
 - 8.3 Création d'un regard 800x800 avec grille avaloir,
 - 8.4 Création d'un regard 800x800 sous voirie, avec tampon 400kN,
 - 8.5 Fourniture et pose d'une tête de buse,
 - 8.6 Démolition de chaussée existante,
 - 8.7 Réfection de chaussée y compris structure de voirie et enrobés,
 - 8.8 Fourniture et pose de bordures T2.

Le détail des plus values et moins values découlant de ces modifications figure à l'avenant joint en annexe.

Durée du marché et délais d'exécution :

La durée globale du marché est inchangée soit 7 mois de travaux, hors délai de garanties.

Montant de l'Avenant :

Les modifications induisent une diminution du marché attribué à l'entreprise GUINTOLI de -6 521,50€ HT, soit une diminution de -1,63% du montant du marché.

Montant du marché après avenant n°1 :

Le nouveau montant des travaux du marché s'établit à : 393. 441.00 € HT.

Par ailleurs, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Compte de ce qui précède et sur proposition du maître d'ouvrage délégué, il est proposé d'autoriser la signature de cet avenant.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 ;

VU la délibération n°2004-A024 du 6 février 2004 approuvant le lancement de l'opération de réhabilitation et la création de l'autorisation de programme initiale ;

VU la délibération n°2007-A447 du 14 décembre 2007 validant une modification au programme de travaux et l'augmentation budgétaire correspondante ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2010-A172 du 10 décembre 2010 approuvant l'augmentation de l'autorisation de programme initiale ;

VU la délibération n°2011-B301 du 21 juillet 2011 validant le programme de travaux, l'enveloppe budgétaire et la consultation d'un mandataire ;

VU la délibération n°2013-B004 du 18 janvier 2013 autorisant la signature du marché relatif à la réalisation du bassin de rétention des Valladets ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 7 décembre 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les dispositions de l'avenant n°1 au marché 12/27/MD5 – réalisation du bassin de rétention des Valladets à Eguilles ;
- **AUTORISER** le Président de la SEMEPA ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour lequel il a reçu mandat de maîtrise d'ouvrage et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA – service 3C – fonction 90 – nature 238 - opération 321 – autorisation de programme 2005/8.

Concédant :



Concessionnaire :



COMMUNE D'EGUILLES

**REALISATION DU BASSIN DE RETENTION
DES VALLADETS
SUR LA COMMUNE D'EGUILLES**

MARCHE DE TRAVAUX

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX
N°12/27/MD5**

SOMMAIRE

I. PREAMBULE.....	2
II. EXPOSE DES MOTIFS	3
III. OBJET DE L'AVENANT	3
IV. MODIFICATIONS APORTEES AU MARCHÉ INITIAL.....	4
IV-1. LES PRIX.....	4
IV-2. LES DELAIS.....	4
V. EFFET DU PRESENT AVENANT	5
VI. ANNEXE N°1 : DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF MODIFIE	6

I. PREAMBULE

OPERATION : REALISATION D'UN BASSIN DE RETENTION LIEU-DIT « LES VALLADETS » SUR LE POLE D'ACTIVITES DES JALLASSIERES A EGUILLES

MARCHE : 12/27/MD5

TITULAIRE DU MARCHE : GUINTOLI

OBJET DES TRAVAUX : TERRASSEMENTS ET MISE EN ŒUVRE D'UN BASSIN DE RETENTION

AVENANT N°1 AU MARCHE NOTIFIE LE 27 FEVRIER 2013

Entre

- la SEMEPA, Maître d'Ouvrage délégué de la Communauté du Pays d'Aix, représenté par son directeur, Monsieur Jean-Louis VINCENT agissant en cette qualité.

Et

- Monsieur Gérard PAUL, Directeur d'Agence, agissant au nom de la Société GUINTOLI, titulaire du présent marché.

II. EXPOSE DES MOTIFS

Durant la période de préparation du chantier, il est apparu de nouveaux éléments qui ont nécessité de proposer quelques adaptations sur le projet initial.

Tout d'abord, le bornage du terrain sur site a fait apparaître que certaines parties du bassin empiétaient de 1 à 2 mètres sur les parcelles riveraines, notamment à l'est et au nord du bassin. Il a donc été nécessaire au vu de l'exiguïté de la parcelle disponible et afin de maintenir le volume de rétention prévu dans le cadre du dossier d'autorisation « Loi sur l'Eau » de modifier les pentes de talus.

Cependant, cette modification de pente a nécessité que nous puissions toujours assurer la stabilité des berges et du complexe étanche. Ce dernier était prévu initialement au niveau des berges situées en surplomb par rapport aux routes adjacentes et permettait d'éviter une percolation des eaux à travers les berges lorsque le bassin de rétention était plein.

Il a donc été demandé à l'entreprise GUINTOLI de réaliser durant la période de préparation des sondages et analyses des sols complémentaires afin d'établir une nouvelle note de stabilité des berges. Ces sondages ont fait apparaître :

- Une hétérogénéité du sol avec présence d'eau ponctuelle ne permettant pas de réutiliser l'ensemble des matériaux en l'état.
- Que les matériaux argileux issus du site présentaient un caractère imperméable (de l'ordre de 10^{-9} m/s)

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus nous ont donc amenés à :

- Modifier les pentes des berges de 3/1 à 3/2,
- Réaliser un tri et une aération d'une partie des matériaux issus du site afin de pouvoir les réutiliser,
- Supprimer en accord avec la DDTM de Marseille (Police de l'Eau) le complexe étanche, notamment au regard des analyses du sol et des notes de calcul d'étanchéité afférentes.

Enfin, la modification d'emprise du bassin a nécessité les quelques adaptations suivantes :

- Réalisation d'un réseau d'eaux pluviales le long de 2 parcelles riveraines,
- La modification des garde-corps et clôtures du bassin
- Le renforcement de la surverse réalisée en enrochement percolé au béton.

III. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- de modifier du marché les quantités des prix :
 - 3.2 Déblais en masse de toutes natures, y compris terrain rocheux
 - 3.3 Remblais en matériaux du site
 - 4.2 Fourniture et mise en place d'une toile anticontaminante
 - 4.6 Fourniture et pose de géomembrane
 - 4.7 Fourniture et pose de géomatelas
 - 5.2 Béton armé B 30 pour surverse

- 5.4 Enrochements 200/1000kg percolés au gros béton pour création d'un brise courant en sortie d'ouvrage de vidange et en pied de surverse
- 5.5 Fourniture et pose d'un caniveau cunette en béton de 1 mètre de large en fond de bassin
- 5.7 Garde corps fixe acier galvanisé
- 5.8 Fourniture et pose de clôture en panneaux rigides H = 2,00 m
- d'introduire dans le marché initial, les 10 prix nouveaux concernant les travaux cités ci-dessus.
 - 1.7 Etude géotechnique complémentaire pour réutilisation des matériaux
 - 3.5 Aération et tri des matériaux
 - 8.1 Terrassement de tranchée hauteur env. 1m pour pose de canalisation EP
 - 8.2 Fourniture et pose de canalisation PE annelé Ø500
 - 8.3 Création d'un regard 800x800 avec grille avaloir
 - 8.4 Création d'un regard 800x800 sous voirie, avec tampon 400kN
 - 8.5 Fourniture et pose d'une tête de buse
 - 8.6 Démolition de chaussée existante
 - 8.7 Réfection de chaussée y compris structure de voirie et enrobés
 - 8.8 Fourniture et pose de bordures T2

IV. MODIFICATIONS APORTEES AU MARCHÉ INITIAL

IV-1. LES PRIX

Vous trouverez dans le tableau joint en Annexe N°1 le Détail quantitatif Estimatif du marché initial ainsi que le D.Q.E modifié par le présent avenant.

Le nouveau montant des travaux du marché s'établit à :

montant initial	399 962,50 € HT
montant avenant n° 1	-6 521,50 € HT
Montant TOTAL	393 441,00 € HT

L'ensemble des travaux modificatifs résultant de l'avenant n° 1 s'élève donc à -6 521,50 € HT, ce qui correspond à moins - 1,63 % du montant du marché initial.

IV-2. LES DELAIS

Le délai d'exécution des travaux demeure inchangé.

V. EFFET DU PRESENT AVENANT

Les nouveaux prix établis dans le présent avenant sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de la date de signature du présent document : ce mois est appelé "mois zéro" (Mo).

Toutes les autres clauses du marché initial, non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

A Aix en Provence, le

L'entreprise

Le Maître d'Ouvrage

VI. ANNEXE N°1 : DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF MODIFIE

COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX SENEPA		Marché initial : GURITOLI		Postes concernés par l'aveant N°1		Nouveau DQE		
Création du bassin de rétention dit : "des Valladets" - Pôle d'activités d'éguilles								
N°	DESIGNATION DES TRAVAUX	UNITES	QUANTITES	PRIX U. (€)	MONTANT	QUANTITES	PRIX U. (€)	MONTANT
1 - Installations de chantier et signalisation								
1.1	Installation générale de chantier	Ft	1	35 000,00	35 000,00	1	35 000,00	35 000,00
1.2	Etudes d'exécution	Ft	1	3 500,00	3 500,00	1	3 500,00	3 500,00
1.3	Signalisation et protection des travaux	Ft	1	4 500,00	4 500,00	1	4 500,00	4 500,00
1.4	Signalisation et gestion de la circulation par moyens manuels	1/2 j	2	170,00	340,00	2	170,00	340,00
1.5	Signalisation et gestion de la circulation par moyens Automatiques	1/2 j	2	65,00	130,00	2	65,00	130,00
1.6	Panneau de chantier normalisé	u	2	1 250,00	2 500,00	2	1 250,00	2 500,00
1.7	Etude géométrique complétée et pour réalisation des matériaux	Ft	1	4 500,00	4 500,00	1	4 500,00	4 500,00
Montant total NT					43 970,00			50 470,00
2 - Travaux préparatoires								
2.1	Démolition de macarnerie de toutes natures	m ³	20	6,00	120,00	20	6,00	120,00
2.2	Abattage et descoupage d'arbres	u	35	66,00	2 310,00	35	66,00	2 310,00
2.3	Debroussaillage	m ²	19 000	0,20	3 800,00	19 000	0,20	3 800,00
Montant total NT					6 230,00			6 230,00

3 - Terrassements																								
3.1	Excavage de Terre Végétale sur une épaisseur de 20 cm pour réutilisation	m ³	3150	2,50	7 875,00																			
3.2	Déblais en mise de toutes natures, y compris terrain rocheux	m ³	26000	3,60	93 600,00	5000																		
3.3	Remblais en matériaux du site	m ³	5300	1,30	6 890,00	5000																		
3.4	Berge	m ³	100	30,00	3 000,00																			
3.5	Adaptation et bit des matériaux	m ²	10300	1,50	15 450,00	10300																		
MONTANT TOTAL HT											111 365,00	39 950,00	10300	1,50	15 450,00	151 315,00	7 875,00	111 600,00	13 390,00	3 000,00	15 450,00			
4 - Mise en forme du Bassin																								
4.1	Réglage et compactage du fond de fosse	m ²	17000	0,30	5 100,00																			
4.2	Fourniture et mise en place d'une toile anticontaminante	m ²	4250	1,90	8 075,00	-4250																		
4.3	Fourniture et mise en oeuvre de GRT 0/31,5 sur une épaisseur de 30 cm	m ³	735	29,00	21 315,00																			
4.4	Fourniture et mise en oeuvre de béton balayé B25 armé pour réalisation de la rampe d'entretien	m ³	45	230,00	10 350,00																			
4.5	Grave non traitée pour usage divers	m ³	100	32,50	3 250,00																			
4.6	Fourniture et pose de géomembrane	m ²	4250	7,55	32 087,50	-4250																		
4.7	Fourniture et pose de géomatelas	m ²	4250	3,10	13 175,00	-4250																		
4.8	Mise en oeuvre de terre végétale sur une épaisseur de 30 cm en reprise sur stock	m ³	1600	5,40	8 640,00																			
MONTANT TOTAL HT											101 992,50	-53 337,50	1600	5,40	8 640,00	48 655,00	5 100,00	8 640,00	21 315,00	10 350,00	3 250,00	32 087,50	13 175,00	8 640,00

5 - Ouvrages														
5.1	Béton B25 pour fondation et gros béton	m ³	10	340,00	3 400,00			340,00	0,00	10	340,00	3 400,00	3 400,00	3 400,00
5.2	Béton armé B 20 pour surverse	m ³	90	340,00	30 600,00	26		340,00	8 840,00	116	340,00	39 440,00	39 440,00	
5.3	Fourniture et pose de Cadre béton de dimension 100 x 50 cm, y compris lit. de pose, enrobage et joints	m ²	20	440,00	8 800,00			440,00	0,00	20	440,00	8 800,00	8 800,00	
5.4	Enrochements 200/1000kg percés au gros béton pour création d'un brise courant en sortie d'ouvrage de vidange et en pied de surverse	m ²	230	110,00	25 300,00	39		110,00	4 290,00	269	110,00	29 590,00	29 590,00	
5.5	Fourniture et pose d'un cône en béton de 1 mètre de large en fond de bassin	m ²	225	90,00	21 150,00	-235		90,00	-21 150,00	0	90,00	0,00	0,00	
5.6	Ouvrage d'enrochement siphonné	U	1	4 600,00	4 600,00			4 600,00	0,00	1	4 600,00	4 600,00	4 600,00	
5.7	Garde corps fixe acier galvanisé	m ²	40	135,00	5 400,00	-40		135,00	-5 400,00	0	135,00	0,00	0,00	
5.8	Fourniture et pose de clôture en panneaux rigides H = 2,00 m	m ²	360	36,00	20 160,00	61		36,00	2 196,00	621	36,00	22 356,00	22 356,00	
5.9	Fourniture et pose de portail coulissant de 6 m	Ft	1	6 900,00	6 900,00			6 900,00	0,00	1	6 900,00	6 900,00	6 900,00	
	Montant total HT				126 310,00				-11 224,00			115 086,00	115 086,00	
6 - Plantations														
6.1	Emplacement hydraulique pour la création d'une prairie fleurie rustique humide	m ²	17500	0,30	5 250,00			0,30	0,00	17500	0,30	5 250,00	5 250,00	
	Montant total HT				5 250,00				0,00			5 250,00	5 250,00	
7 - Divers														
7.1	Plan de récolement	Ft	1	1 850,00	1 850,00			1 850,00	0,00	1	1 850,00	1 850,00	1 850,00	
7.2	Essais à la plaque	Ft	1	995,00	995,00			995,00	0,00	1	995,00	995,00	995,00	
	Montant total HT				2 845,00				0,00			2 845,00	2 845,00	

8 - Réseaux d'eaux pluviales											
8.1	Terminement des tranchées hauteur eau. Trs pour pose de canalisations EP	m ²	65	6,00	560,00	65	6,00	560,00		560,00	
8.2	Fourniture et pose de canalisation PE amovible Ø200	m ²	65	75,00	4 875,00	65	75,00	4 875,00		4 875,00	
8.3	Création d'un regard Ø10x200 avec grille avator	ø	1	750,00	750,00	1	750,00	750,00		750,00	
8.4	Création d'un regard 400x400 sous voûte, avec tampon 400Ø40	ø	1	950,00	950,00	1	950,00	950,00		950,00	
8.5	Fourniture et pose d'une tête de buse	ø	1	450,00	450,00	1	450,00	450,00		450,00	
8.6	Démolition de chaussée existante	m ²	92	5,00	460,00	92	5,00	460,00		460,00	
8.7	Réfection de chaussée y compris structure de voirie et trottoirs	m ²	92	35,00	3 220,00	92	35,00	3 220,00		3 220,00	
8.8	Fourniture et pose de bordures PZ	ml	24	30,00	720,00	24	30,00	720,00		720,00	
Montant total HT									0,00	13 590,00	13 590,00

2013_B340

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au Marché de travaux de réalisation du bassin de rétention des Valladets sur la commune d'Eguilles – n°12/27/MD5

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

23 JUIL. 2013

